Paris, le 16 décembre 2014

Aux secrétaires des sections départementales

COMMUNIQUE DE PRESSE : SITUATION DES ECOLES DITES ISOLEES

Vous trouverez ci-dessous un communiqué de presse en date du 16 décembre 2014 ainsi qu'un zoom sur la situation de certaines écoles dites isolées. Vous trouverez également des liens vers des listes, non exhaustives, par département, des écoles dites isolées et des réseaux dont le SNUipp-FSU demandera le reclassement REP lors du comité technique ministériel du 17 décembre.

Le Secrétariat Général



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ecoles écartées REP : ce que le SNUipp-FSU va porter au CTM du 17 décembre

Depuis plusieurs semaines, parents et enseignants, avec le soutien du SNUipp-FSU, se mobilisent pour que leurs écoles obtiennent le nouveau label REP et les moyens spécifiques, ce qui leur est pour l'instant refusé au niveau des académies. Confié aux Recteurs, le classement en REP s'est fait sur la base d'une dotation académique définie par le ministère. C'est pour cette raison que le SNUipp, avec la FSU, a demandé la tenue d'un Comité technique ministériel (CTM) afin que soit examinée nationalement et en toute transparence la situation des écoles écartées du dispositif, dans un contexte d'inégalités sociales renforcées par la crise. L'instance aura lieu demain, mercredi 17 décembre au cours duquel le ministère dévoilera les 1 082 réseaux (350 REP+ et 752 REP) qui sont appelés à constituer la nouvelle carte de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015.

De son côté, à partir de remontées de terrain, le SNUipp-FSU a établi un premier état des lieux national des situations actuellement exclues du classement REP.

Pour l'heure, on comptabilise au moins 93 réseaux (un collège et plusieurs écoles) dont la sortie est contestée. A côté de ces réseaux, ce sont au minimum 500 écoles primaires (maternelles et élémentaires) qui se voient refuser le label REP parce qu'elles ne sont pas administrativement rattachées à un collège REP. Ces situations sont injustes et incompréhensibles. Le ministère a décidé de n'accorder le label REP qu'aux collèges et écoles du même secteur collège.

Pourtant, la ministre vient d'adresser un courrier à François Rebsamen et à Alain Millot, l'ancien et l'actuel maire de Dijon pour leur assurer que de manière dérogatoire, les 8 écoles primaires du quartier des Grésilles resteront en REP alors que leur collège de rattachement ne l'est pas *(en*

pièce jointe). C'est une bonne nouvelle pour les élèves et les personnels de ces écoles. D'autres situations comparables doivent obtenir la même réponse. Ce qui est possible à Dijon doit l'être également ailleurs pour les écoles au profil similaire.

A noter qu'entre 2000 et 2012, le nombre d'écoles primaires en éducation prioritaire est passé de 7 329 à 6 596 ⁽²⁾ . Il est inconcevable que la prochaine carte REP élimine encore de nouvelles écoles alors que les besoins éducatifs et les difficultés sociales ne font que s'accroitre.

A l'occasion de ce CTM, et sur la base de ces données objectives, le SNUipp-FSU va donc demander un élargissement de la carte de l'éducation prioritaire actuellement limitée à 1 082 réseaux et basée sur la seule logique administrative du collège de rattachement.

Toutes les écoles primaires relevant de l'éducation prioritaire, qu'elles soient rattachées ou non à un collège en REP, doivent être classées en éducation prioritaire. C'est un signe que nous attendons pour concrétiser la priorité au primaire.

La lutte contre les inégalités scolaires commence dès l'école maternelle et se joue, en premier lieu, sur les territoires en grande difficulté sociale. Les élèves et les équipes enseignantes ont besoin des moyens spécifiques de l'éducation prioritaire (nombre d'élèves par classe limité, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, indemnités pour stabiliser les équipes enseignantes).

Pour se faire entendre, mercredi 17 décembre, jour du CTM, le SNUipp et la FSU appellent à des rassemblements à Paris et en province (Marseille, Toulouse, Bordeaux, Caen, Orléans, Grenoble...)

Paris, le 16 décembre 2014

(1): RERS - ministère de l'éducation nationale 2011

Listes des écoles isolées dont la situation doit être revue au CTM du 17/12 :

http://snuipp.fr/IMG/pdf/SNUipp Education prioritaire liste des ecoles i dolees dont la situation doit etre revue au CTM.pdf

Liste des réseaux dont la situation doit être revue au CTM du 17/12 : http://snuipp.fr/IMG/pdf/SNUipp_Education_prioritaire_liste_des_r_R_se aux dont la situation doit etre revue au CTM.pdf

Ecoles isolées : zoom sur certaines situations à revoir.

Des écoles classées en politique de la ville avec un pourcentage de familles habitant en Zone urbaine sensible (ZUS) élevé et pourtant pas de classement en Education prioritaire :

- 02 : Villers Cotterets, école élémentaire Moncond'huy, école maternelle Jean Zay
- 08 : Rethel : Ecole Mazarin et Mermoz
- 32 : Auch : Quartier du Garros

Sortie du réseau car le collège ferme :

71 : Chalon sur Saône : fermeture du collège Jean Zay

Incohérence entre les classements :

• 13 : écoles St Charles 1 et 2 (même population, écoles se jouxtant, même collège de rattachement) : l'une est en Education prioritaire et pas l'autre.

Collège de rattachement bénéficiant d'une mixité sociale et scolaire mais des écoles rencontrant, elles, de lourdes difficultés sociales et situées, pour partie, en zone urbaine sensible.

- 13 Marseille: écoles du secteur La Cayolle: cités très défavorisées, beaucoup de problèmes de violence. Le collège de rattachement est Roy de Majorque (collège mixte qui n'est donc pas classé). Ecoles toujours suivies par l'administration vu les difficultés.
- 27 : Louviers : écoles Acacias et Souris verte : Ecoles qui sortent de l'Education prioritaire car le collège n'est plus mixte depuis quelques années. Pourtant les écoles conservent les caractéristiques REP.
- 27 : Gaillon : les écoles maternelle et élémentaire Louise Michel sortent car le collège de rattachement sort mais ces écoles sont dans un quartier très défavorisé.
- 29 : Brest : 95% des familles en ZUS, 40% des enfants en 6^{ème} sont boursiers, 42% bénéficient de la gratuité à la cantine.
- 31 : Toulouse : les écoles du quartier d'Empalot (Léo Lagrange maternelle et élémentaire, André Daste maternelle et élémentaire, maternelle Jean Moulin) étaient en ZEP depuis la création du dispositif. La politique de mixité sociale du Conseil Général amène à la répartition des élèves sur 3 collèges. Mais

- pour autant, ces écoles en zone urbaine sensible (politique de la ville) relèvent toujours des critères Education prioritaire.
- 53 : Laval : Ces deux écoles sortent du RRS car le collège de rattachement Jules.Renard n'est pas en REP. Toutefois, la réalité est que la majorité des élèves vont au collège A.Gerbault qui lui est classé REP+.
- 92 : Antony : les écoles du groupe scolaire Anatole France sortent de l'Education prioritaire car elles n'envoient pas les élèves dans le collège de secteur mais dans les 2 collèges de centre-ville : volonté de la municipalité, en accord avec familles, de ne pas faire un collège ghetto.

Pour autant, 100% du quartier en ZUS, 70% des familles en dessous du seuil de pauvreté. En élémentaire : 53 % des pères et 71% des mères sans emplois ou en CSP défavorisée. 18,5% d'enfants signalés en cellule de veille (ASE). 35% d'élèves suivis par le RASED. Les écoles mériteraient donc un classement en Education prioritaire.

Pas de collège en Education prioritaire pour rattacher les écoles :

- 13 : Arles, Ecole Mas Thibert : 83% de CSP défavorisé
- 31 : Muret : écoles maternelle et élémentaire Jean Mermoz
- 83 : Hyères : école élémentaire Excelsior, maternelle Val des Pins
- 93 : Blanc-Mesnil : école Calmette

Pas de collège en Education prioritaire pour rattacher des écoles rurales isolées :

- 02 : Ecoles primaires de Rozoy sur Serre, Saint Michel en Thierache, La capelle, et Buironfosse situées en zone rurale profonde avec un milieu économique et social très défavorisé
- 41 : Noyer sur Cher : maternelle et élémentaire : Milieu rural, misère sociale sévère, plus grande difficulté du département. Mais il s'agit d'une école complètement isolée.

Collège classé en REP mais pas les écoles alors que les difficultés sont aussi importantes :

- 33 : Bordeaux : Pressensé maternelle et Henry IV élémentaire
- 04 : Manosque : écoles maternelle et élémentaire les Tilleuls ; le collège de rattachement Jean Giono est en REP. Les curseurs de ces écoles sont largement supérieurs à ceux du collège mais "seulement" 14% des élèves vont dans ce collège. Écoles sorties du réseau alors qu'elles y étaient jusquelà.

Problème de rattachement de certaines écoles au réseau :

- 34 : Montpellier : école élémentaire Savary : seule école à ne pas y être
- 93 : Alors que les collèges et une partie des écoles rattachées sont classées en REP, d'autres semblent oubliées... C'est le cas par exemple dans les villes de Montreuil, Sevran, Bondy, Bagnolet, St Ouen, Drancy.

Difficultés reconnues par tout le monde mais pas de classement en EP :

 45 : Orléans : Ecoles maternelle et élémentaire Pointcarré. La mairie reconnait le caractère prioritaire de ces écoles car elle rémunère les personnels municipaux comme ceux qui travaillent en Education prioritaire ; ils mettent également en place les normes d'encadrement Education prioritaire.

Ecoles classées en REP et pas en REP+ à cause du collège de rattachement :

- 27 : Evreux : les écoles maternelle et élémentaire M. Marchand et l'école maternelle Robert Desnos sont classées REP car le collège est classé REP. Or les autres écoles de ce quartier difficile sont elles en REP+ comme leur collège de rattachement.
- 93 : Saint Denis : élémentaire Rachel Carson et la maternelle Besson classées REP dans le réseau du collège De Geyter. Or au vu de la grande précarité des familles (34 enfants sur 174 logent dans les hôtels sociaux de La Plaine, soit 20% des élèves) et de l'instabilité de l'équipe enseignante, ces écoles devraient être classées REP+ par un rattachement au REP+ du collège Garcia Lorca.
- Sevran : Les écoles élémentaire et maternelle Saint-Exupéry devraient être rattachées au collège Painlevé (REP+) et non au collège G. Brassens (REP) : tous les critères le permettent.